# 

* Date : 05-07-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011203246
* Author : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. - Office wallon des déchets. - Direction de la Politique des déchets. - Autorisation de transferts transfrontaliers de déchets NL 203151
L'autorité compétente wallonne en matière de transferts transfrontaliers de déchets,
Vu le Règlement 1013/2006/CE du Parlement et du Conseil européen du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2007 concernant les transferts de déchets, pris en application du Règlement 1013/2006/CE du Parlement et du Conseil européen du 14 juin 2006, concernant les transferts de déchets;
Vu la demande d'autorisation de transferts transfrontaliers de déchets, introduite par le notifiant;
Considérant que la demande a été déclarée complète et recevable;
Considérant que les dispositions prévues par les législations précitées sont rencontrées par le demandeur,
Décide :
Article 1
er. L'autorisation de transfert, NL 203151, des Pays-Bas vers la Région wallonne, des déchets visés à l'article 2 est accordée.
Art. 2. Les déchets visés respectent les caractéristiques suivantes :
Nature des déchets :
Filtres
Code \* :
070210
Quantité maximum prévue :
2 000 tonnes
Validité de l'autorisation :
01/03/2011 au 28/02/2012
Notifiant :
INDAVER GEVAARLIJK AFVAL BV
 
 NL-4542 HOEK
Centre de traitement :
REVATECH
 
 4480 ENGIS
Namur, le 3 mars 2011.
\* A.G.W. du 10/07/1997 établissant un catalogue des déchets tel que modifié.